

BREFCENTRE Synthèses

Novembre 2017

L'Eure-et-Loir se caractérise par une forte concentration des intérimaires dans l'industrie. La bonne dynamique de l'intérim en 2016 concerne tous les secteurs d'activité et notamment la fabrication de pièces en caoutchouc et en plastique, la métallurgie, la construction et le transport- entreposage.

Le travail temporaire dans l'Eure-et-Loire en 2016

Avec 3 673 emplois équivalents temps plein (EETP) en 2016, l'Eure-et-Loir concentre 12,5 % des emplois intérimaires de la région. Le département se caractérise par un taux de recours (encadré méthodologique) au travail temporaire peu élevé (4,0 intérimaires pour 100 salariés) par rapport à la région (4,8), mais supérieur à la France métropolitaine (3,4).

Dans l'industrie, le taux de recours est de 8 intérimaires pour 100 salariés (contre 9,1 en région), de 4,6 dans la construction (contre 6,8 en région) et de 2,0 dans le tertiaire (contre 2,7 en région).

Les secteurs ayant le plus recours à l'intérim sont la fabrication d'équipements électriques (12,9 intérimaires pour 100 salariés), la fabrication d'aliments et de boissons (10,2) et l'industrie chimique (9,5).

Dans le tertiaire, les activités scientifiques et techniques ainsi que la recherche et le développement scientifique se distinguent avec des taux de recours à l'intérim bien plus élevés qu'en région : respectivement 8,1 EETP pour 100 salariés dans le département contre 3,4 EETP en région et 3,8 EETP contre 2,5 au niveau régional.

En Eure et Loir, 58,1% des emplois intérimaires ETP sont concentrés dans l'industrie, soit près de 10 points de plus qu'en région (48,2 %) tandis que les secteurs de la construction (9,8 % des EETP) et du tertiaire (31,3 % des EETP) concentrent proportionnellement moins d'intérimaires qu'au niveau régional (respectivement 12,7 % et 37,1 %).

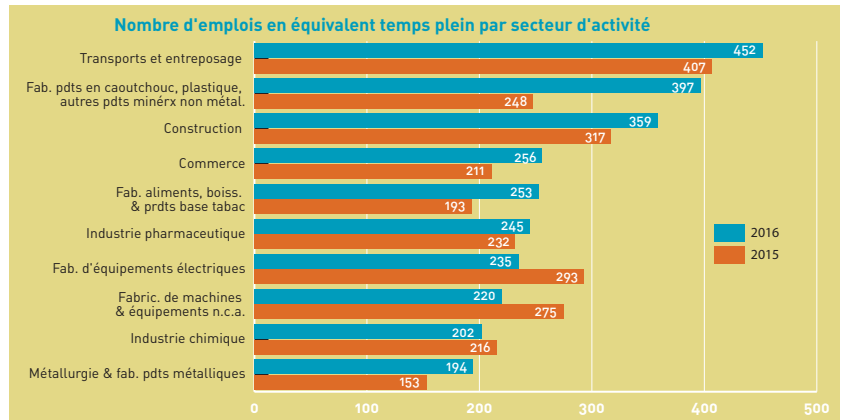
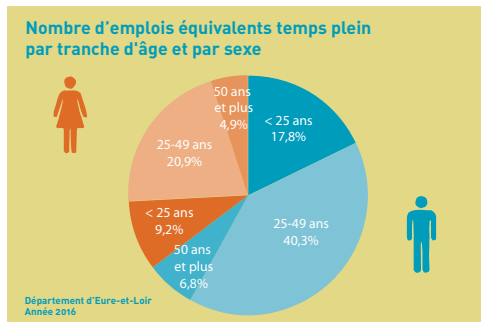
Entre 2015 et 2016, l'emploi intérimaire en EETP a augmenté de 8,3 %. Cette progression est inférieure à celles de la région (+10,3 %) et de la France métropolitaine (+8,7 %). L'augmentation du volume de travail intérimaire est très élevée dans la construction (+13,4 %) suivie par le tertiaire (+10,1 %) et par l'industrie (+7,2 %).

Les secteurs qui enregistrent les plus fortes hausses en volume de travail intérimaire sont : la fabrication de pièces en plastique et caoutchouc (+59,7 % soit +149 EETP), la fabrication d'aliments et de boissons (+31,2 %, soit +60 EETP), la métallurgie et la fabrication de pièces métalliques (+26,5 % soit +40 EETP) et le transport-entrepôt (+12,3 %, soit +45 EETP).

Parallèlement, l'emploi salarié hors intérim subit une baisse de 1,1 %.

Le travail temporaire dans l'Eure-et-Loir demeure l'un des plus féminisés des départements de la région. Les femmes occupent 34,9 % des emplois intérimaires dans le département soit 1,6 point de plus qu'à l'échelon régional. L'industrie pharmaceutique en particulier présente un taux de 48,0 % de femmes parmi les EETP utilisés par le secteur soit 117 em-plois intérimaires en 2016.

Les jeunes de moins de 25 ans sont également très présents et occupent 27 % des emplois intérimaires en équivalent temps plein (contre 26 % en région).



EURE-ET-LOIR	Emploi salarié du secteur marchand non-agricole		Emplois équivalents temps plein (EETP)			Taux de recours		
	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	Répart. 2016 (en %)	pour 100 salariés Eure-et-Loir	pour 100 salariés Centre-Val de Loire 2016	Indice de spécificité Dépt / Région
Ensemble	87 443	-1,1	3 673	8,4	100,0	4,0	4,8	0,8
dont Industrie	24 402	-1,9	2 132	7,2	58,1	8,0	9,1	0,9
dont Industries extractives	157	-0,6	16	49,3	0,4	9,2	8,2	1,1
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	2 237	1,5	253	31,2	6,9	10,2	10,6	1,0
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	280	-4,8	24	45,0	0,7	8,0	6,0	1,3
Travail bois, ind. papier & imprimerie	1 033	-10,5	67	-1,3	1,8	6,1	7,4	0,8
Industrie chimique	1 931	-2,6	202	-6,3	5,5	9,5	12,1	0,8
Industrie pharmaceutique	3 228	3,1	245	5,5	6,7	7,1	9,4	0,8
Fab pdts en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques	4 431	-0,6	397	59,7	10,8	8,2	10,5	0,8
Métallurgie & fab. pdts mét. sauf machines	3 303	-4,2	194	26,5	5,3	5,5	9,0	0,6
Fab. prod. informat., électro. & opt.	462	2,9	34	5,0	0,9	6,9	8,2	0,9
Fabrication d'équipements électriques	1 588	-6,3	235	-19,7	6,4	12,9	10,9	1,2
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	2 451	-1,1	220	-20,0	6,0	8,2	11,8	0,7
Fabrication de matériels de transport	373	-0,5	24	24,2	0,7	6,1	11,2	0,5
Aut. ind. manuf.; répa. & inst. de mach.	1 653	-3,3	162	-7,4	4,4	8,9	6,7	1,3
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	543	-6,4	13	17,7	0,4	2,3	1,2	2,0
Gestion eau, déchets & dépollution	732	-1,3	45	3,7	1,2	5,8	7,8	0,8
dont Construction	7 498	-1,8	359	13,4	9,8	4,6	6,8	0,7
dont Tertiaire	55 543	-0,7	1 148	10,1	31,3	2,0	2,7	0,7
dont Commerce, répar. automobile & motocycle	16 900	0,9	256	21,7	7,0	1,5	2,1	0,7
Transports et entreposage	6 754	-0,3	452	11,1	12,3	6,3	10,0	0,6
Hébergement et restauration	3 685	6,4	32	17,8	0,9	0,9	1,3	0,7
Édition, audiovisuel et diffusion	354	-7,1	1	279,3	0,0	0,2	0,5	0,5
Télécommunications	322	5,9	2	0,1	0,1	0,8	0,4	1,7
Act. informatique & svics d'information	493	12,3	30	13,0	0,8	5,8	2,8	2,0
Activités financières et d'assurance	2 791	-1,6	9	-31,4	0,2	0,3	0,9	0,4
Activités immobilières	1 017	-1,6	4	-16,4	0,1	0,4	2,4	0,2
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	3 055	2,3	97	-0,4	2,6	3,1	2,1	1,5
Recherche-développement scientifique	563	-0,2	22	6,6	0,6	3,8	2,4	1,5
Autres act. spécial., scientif. et tech.	711	6,6	62	-13,5	1,7	8,1	3,4	2,4
Act. de svics administratifs & soutien (hors act. des agences de travail temporaire)	4 451	-14,6	115	19,8	3,1	2,5	2,4	1,0
Administration publique	759	-2,6	3	119,1	0,1	0,4	0,7	0,5
Enseignement	1 233	6,9	3	4,4	0,1	0,3	0,6	0,4
Activités pour la santé humaine	2 213	5,1	10	-25,3	0,3	0,4	1,3	0,3
Hébergement médico-soc & social et action sociale sans hébergement	6 788	-2,2	6	-21,1	0,2	0,1	0,3	0,3
Arts, spectacles & activités récréatives	1 202	0,5	1	-6,6	0,0	0,1	0,7	0,2
Autres activités de services	2 252	-2,8	43	2,5	1,2	1,9	0,9	2,2

Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Acoiss-Urssaf base de données SEQUOIA - Données brutes

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Travail temporaire : depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois. Le résultat de la collecte des relevés mensuels est transmis par le centre national de collecte de Pôle emploi à la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES). Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emploi salarié : Les données de l'emploi salarié présentées dans cette publication sont issues de la base de données Séquoia de l'Acoiss et de l'Urssaf. Ces données recensent les établissements employeurs du secteur privé et l'effectif salarié associé au 31/12. Le champ du secteur privé Acoiss-Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs. Ces derniers font l'objet d'un suivi statistique spécifique par l'Acoiss et l'Urssaf. (A compter de la publication des données d'effectifs salariés et de masse salariale du 1er trimestre 2017, la définition du secteur public correspond désormais à celle de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Les activités des agences de travail temporaire ont également été retirées de cette base. Le champ est très proche de celui de l'Unedic (qui exclut les ex-grandes entreprises nationales) qui était utilisé jusqu'à la publication relative aux données 2012.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Avertissement : le calcul des taux de recours à travers deux bases de données (Acoiss et Dares) présente une limite liée à l'absence du secteur agricole (AZ) dans le traitement de données de l'Acoiss/Urssaf. La part très faible (entre 0,2% et 0,8% selon les départements de la région) du secteur agricole dans les données sur l'emploi intérimaire permet le calcul du taux de recours sans risque de distorsion.

Indice de spécificité : rapport entre le taux de recours régional et celui observé au niveau national.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre-Val de Loire

12 Place de l'Étape - CS 85809 - 45058 ORLÉANS Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrice GRELICHE

Réalisation : Valentino SCARDIA (Service Etudes, Statistiques, Evaluation)

Mise en page : Isabelle FRADET
ISSN : 1271-7495